



ASSOCIATION CATHOLIQUES
CANADIENNE DE LA SANTÉ

CATHOLIC HEALTH
ASSOCIATION OF CANADA

COMMUNIQUÉ

DIFFUSION IMMÉDIATE

22 mars 2000

L'ACCS fait valoir au Sénat que la qualité des soins aux mourants est encore trop aléatoire

Ottawa - L'Association catholique canadienne de la santé (ACCS) a témoigné hier devant le Sous-comité sénatorial des affaires sociales pour faire rapport sur les progrès accomplis dans le domaine des soins palliatifs et des soins aux mourants. Ce sous-comité est chargé de mettre à jour le document *De la vie et de la mort*, qui constitue le rapport final du Comité sénatorial spécial sur l'euthanasie et l'aide au suicide publié en 1995.

Ce rapport de 1995 contenait une série de recommandations unanimes concernant plusieurs domaines : soins palliatifs, contrôle de la douleur et sédation, abstention et interruption d'un traitement de survie, et directives préalables concernant les soins. Le comité sénatorial a demandé aux gouvernements de faire des soins palliatifs une « priorité absolue dans le cadre de la restructuration du système de santé ».

Les personnes suivantes ont représenté l'ACCS devant le sous-comité sénatorial : Annette Noël, s.p., vice-présidente du conseil d'administration de l'ACCS, Dr Elizabeth Latimer, professeure à la Faculté de médecine familiale de l'université McMaster et médecin consultante en soins palliatifs et en gestion de la douleur à la Corporation des sciences de la santé de Hamilton, ainsi que Dr Richard Haughian, président de l'ACCS.

« Du point de vue des patients et de leur famille, la qualité des soins dispensés aux personnes gravement malades ou mourantes varie considérablement au Canada. Elle dépend, dans une grande mesure, de la "chance", ce qui est inacceptable », a expliqué le Dr Latimer. Après avoir passé en revue l'état actuel des soins prodigués en fin de vie au Canada, le Dr Latimer a présenté une série de recommandations pour améliorer les services de soins palliatifs, services qui sont « largement insuffisants et sous-financés », a-t-elle souligné. Parmi les recommandations émises, on retrouve les suivantes :

1. Que les provinces élaborent une politique de services de soins palliatifs et avancent les fonds nécessaires pour garantir l'uniformité des soins dispensés aux mourants.
2. Que les seize écoles de médecine du Canada intègrent sans tarder les soins palliatifs à leur programme de cours et qu'elles y consacrent le temps et les ressources nécessaires.
3. . Que l'on continue à éduquer le public sur l'importance des directives préalables et qu'on élargisse cette pratique à l'ensemble du Canada.

4. Que l'on définisse un processus décisionnel pour l'abstention et l'interruption d'un traitement, et que l'on encourage les professionnels de la santé à l'appliquer.
5. Que la gestion des symptômes incurables des mourants fasse partie intégrante de la formation de tous les médecins prodiguant des soins palliatifs. Et que le soulagement de la douleur et des symptômes soit considéré comme un élément important du programme de formation.

Au cours de son exposé, Sr Noël a expliqué au comité sénatorial que, pour traiter des questions d'ordre éthique concernant les soins en fin de vie, l'ACCS met l'accent sur la nécessité de maintenir un équilibre entre deux obligations importantes. « D'une part, il nous est interdit de tuer une personne intentionnellement; l'euthanasie et l'aide au suicide ne sont donc pas des solutions acceptables. D'autre part, nous ne sommes pas tenus de recourir à des procédures de survie susceptibles d'imposer un fardeau trop lourd par rapport aux avantages que procure cette solution », a-t-elle souligné.

Le Dr Richard Haughian a fait valoir que les soins palliatifs ne doivent plus être considérés comme un « extra », mais plutôt comme un service prioritaire et intégral dans tous les milieux de traitement des patients. Il a indiqué que : « Les soins palliatifs sont un modèle de traitement dispensé avec compassion. Ils constituent un exemple pour l'ensemble du système de santé. » Dr Haughian a également prié le Sous-comité sénatorial des affaires sociales de recommander au gouvernement fédéral des mesures pour mettre à jour la vision énoncée par le rapport sénatorial il y a cinq ans. « L'Association catholique canadienne de la santé se fera un plaisir de participer à toute initiative susceptible de concrétiser cette vision. »